

L'ÉCOLE  
MATERNELLE :

**UN TREMPLIN  
POUR LA RÉUSSITE  
SCOLAIRE**

# DES MISSIONS POUR L'ÉCOLE

*Considérant qu'elle n'est pas obligatoire, les ministres successifs négligent le rôle de l'école maternelle dans l'évolution de l'enfant vers l'élève. Pourtant :*

## TOUT COMMENCE EN MATERNELLE !

### LE SGEN-CFDT RAPPELLE QUE

- Cette école est une première étape contre l'exclusion
- La maîtrise de la langue, le développement de la capacité d'abstraction et l'accès au monde écrit font partie des objectifs de la maternelle
- La grande section est partie intégrante des cycles 1 et 2
- La pédagogie doit être adaptée aux jeunes enfants et laisser toute sa place aux apprentissages par le jeu, la manipulation, l'expression, le conte, la création, la découverte, l'échange, ...
- Les réseaux d'aide doivent être étoffés pour répondre à tous les besoins et aux différents types d'aides attendues dès la maternelle

LA  
MATERNELLE :

**PAS UNE OBLIGATION :  
UNE CHANCE !**

### LE SGEN-CFDT DÉNONCE

- La négation du rôle de la maternelle dans le cycle des apprentissages fondamentaux.
- La création ici et là de postes à mi-temps en maternelle dans un souci de récupération de moyens
- Les fusions de plus en plus nombreuses entre maternelles et élémentaires sans que soit garantie la spécificité de l'école maternelle.
- Les remplacements non assurés car considérés comme non prioritaires alors que le besoin de repères du jeune enfant rend plus difficile l'accueil hors de sa classe.
- L'utilisation des tout petits comme variable d'ajustement.

Parce que la maternelle est une  
École de plein droit,

**Le Sgen-CFDT revendique :**

- Des moyens donnés aux maternelles pour assurer dans de bonnes conditions leurs missions d'apprentissage et de prévention.
- Des postes supplémentaires pour travailler mieux et autrement sur la base de projets définis par l'équipe pédagogique.
- Des moyens pour le remplacement.
- Une formation initiale et continue de qualité, un accompagnement par des conseillers pédagogiques et des inspecteurs avertis dans le domaine de la maternelle.

## DÉMISSION DE LA LOI !

*Le rôle de la maternelle dans la réussite scolaire n'est plus à démontrer.*

*Les exigences vont croissantes. Il faut à la fois donner à chaque élève les bases d'une scolarité réussie et proposer des modes de vie et d'apprentissage adaptés aux besoins du jeune enfant.*

